

ARRÊTE MUNICIPAL N° 2026 / 44

Réglementation de l'installation de banderoles associatives  
sur la place de la Madone

Le Maire de la commune de MONTCEAUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.581-1 et suivants relatifs à la publicité  
extérieure,

**Considérant** la nécessité de réglementer l'affichage sur le domaine public afin de préserver le cadre  
de vie et d'assurer l'ordre public,



**ARRÊTE**

**Article 1 – Objet**

L'installation de banderoles sur la place de la Madone est strictement encadrée et soumise à  
autorisation préalable du Maire.

**Article 2 – Bénéficiaires**

Seules les associations domiciliées sur la commune peuvent solliciter l'installation d'une banderole.

**Article 3 – Conditions d'autorisation**

Les banderoles sont autorisées uniquement pour annoncer des manifestations se déroulant sur le  
territoire communal.

**Article 4 – Procédure**

Toute demande doit être adressée par écrit à la mairie et comporter obligatoirement :

- le nom de l'association,
- l'intitulé de la manifestation,
- le lieu et la date de l'événement,
- la période souhaitée d'affichage.

La demande doit être transmise au moins une semaine avant la date souhaitée.

**Article 5 – Nombre de banderoles**

Une seule banderole est autorisée simultanément sur le site. Toute installation de plusieurs  
banderoles différentes est strictement interdite.

**Article 6 – Durée**

L'installation est accordée pour une période déterminée pour qu'un système de roulement entre les  
associations soit mis en place.

**Article 7 – Responsabilité**

L'association bénéficiaire :

- assure la pose et l'entretien de la banderole,
- s'engage à la retirer immédiatement à l'issue de la période autorisée.

**Article 8 – Interdictions**

Toute installation sans autorisation ou non conforme au présent arrêté pourra faire l'objet d'un retrait d'office par les services municipaux.

**Article 9 – Exécution**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et communiqué aux associations de la commune.

A Montceaux, le 05/05/2026

Le Maire,

Dominique MARTIN

